

CONSEIL DE QUARTIER « PLATEAU/FORT/PROCESSION/FONTAINE DE VILLIERS »

Mardi 02 OCTOBRE 2018

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Catherine CHICHEPORTICHE – Vice-président : Olivier TRAYAUX

Administration : Christophe BOIN (DGS) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance/DGS)

Invitée : Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge du numérique et de la mobilité urbaine

4 personnes dans le public

Collège des habitants

Présents : G. COIA, M. JOSPIN, S. JULOU

Absents excusés : A. CATINAUD, M. DEBORD, A. MENARD, D. MORAND

Collège des institutionnels

Présents : S. GIROD, R. GRACIA, ML. JAGOURY, F. ROCHEREAU, A. TONNOIR

Absents : C. KOMANIECKI, C. SIGNORET

Ordre du jour

- Point global travaux été 2018
- Information sur les aménagements de la circulation effectués sur le quartier
- Point Inondations suite aux divers travaux effectués
- Avancement des projets du centre-ville (ZAC et bourg ancien)
- Présentation du projet du Parc Chaumoncel
- Présentation du futur projet d'extension du Centre culturel
- Avancement du projet immobilier « Les Villas du Fort »
- Communication sur la rentrée scolaire
- Questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Point global sur les travaux été 2018 C. BOIN</p>	<p><u>Piste d'athlétisme</u> : réalisation d'une piste d'athlétisme de 8 couloirs au parc des Sports, homologuée nationale par la Fédération Française d'Athlétisme. Livraison pour la mi-octobre. Restent à finaliser : les tribunes pour une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'éclairage. Cet équipement est ouvert aux nombreuses associations, aux scolaires mais aussi au public. Subvention du Conseil régional d'Ile-de-France : 120 000 €.</p> <p><u>Extension de l'accueil de loisirs de la Fontaine de Villiers</u> : cet aménagement permet aujourd'hui d'accueillir plus de 90 enfants de 3 à moins de 6 ans suite à la vacance du logement du gardien. Les travaux ont été réalisés en régie.</p> <p><u>Centre de loisirs du Parc</u> : rénovation des allées et de la placette en enrobé et béton. Eclairage public à changer.</p> <p><u>Ecole du Centre</u> : les travaux de construction du réfectoire, du bloc sanitaire et de la salle APPS ont été réalisés en 8 à 9 mois, l'ancien bâtiment ayant été diagnostiqué dangereux et vétuste. Réfection de la grande cour et des marquages au sol. La cour des CP sera à reprendre par la suite. Les repas sont aujourd'hui servis en self-service. Cette formule permettra d'absorber 25 % d'enfants en plus en cas d'ouvertures de classes. Inauguration prévue en novembre prochain.</p> <p><u>Maison de l'Enfance et de la Jeunesse</u> : transformation des bureaux du 12 rue Halévy pour créer un guichet unique qui regroupe tous les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse y compris la Boutique loisirs ados (les 12-15 ans). Les travaux sont réalisés en régie et par des entreprises extérieures. Les premières inscriptions pour les vacances de la Toussaint auront lieu le 6 octobre dans le bâtiment en travaux. Les animateurs des quartiers des 6/12 ans ont été détachés pendant les vacances scolaires pour être affectés aux centres de loisirs ouverts à tous les quartiers.</p> <p>D'autres travaux ont été effectués cet été ou le sont encore tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne de nids de poule : à noter qu'il est aujourd'hui obligatoire de procéder à un diagnostic amiante sur la voirie. Conséquence : une augmentation de 50 % du coût et un délai de réalisation plus long. ▪ Rue Dauphine sous maîtrise d'ouvrage Grand Paris Sud Est Avenir : requalification complète de la voie. Les

	<p>travaux sont en cours de finalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux dans les écoles (Plateau, Bruyères, Cité verte). Il est souligné qu'un self-service sera également réalisé à l'école du Plateau en raison du nombre important d'élèves. Le self ainsi que l'isolation phonique seront effectués pour l'été 2019. <p><u>Travaux du département</u> : création d'un giratoire à la gare (angle rue de Bonneuil/Verdun/Champigny) pour sécuriser l'intersection, ralentir la vitesse et améliorer la circulation. Reprise du rondpoint de la route de la Queue-en-Brie.</p>
<p>Information sur les aménagements de la circulation effectués sur le quartier C. CHICHPORTICHE A.M BOURDINAUD C. BOIN</p>	<p>Catherine Chicheportiche fait part des aménagements effectués suite à la balade urbaine de novembre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Gabriel Péri : les bordures ont été reprises. Les racines d'arbres seront découpées et le trottoir refait courant de la première semaine d'octobre. - Avenue du Rondpoint : des arbres seront replantés cet automne, courant novembre. - Avenue Beauséjour : l'essouchage de certains arbres se fera avant la replantation de sujets, courant novembre. - Parking Allée des Douves : la haie longeant la sortie du parking sera retravaillée d'ici la mi-octobre pour améliorer la visibilité. - Allée des Douves : le câble apparent et dénudé a été sécurisé. - Avenue du Fort : le candélabre manquant a été remplacé. - Parking de la Halle du Fort : les potelets seront refixés courant de la première semaine d'octobre. - Réfection des trottoirs du Boulevard de la Serpentine. <p>Il est évoqué le courrier de Mr Gracia concernant les problèmes de trottoirs du quartier du Fort qui deviennent, du fait d'une végétation envahissante, difficiles pour la circulation des piétons. Ces haies des limites de propriété posent problème car il s'agit d'une double plantation sur le domaine public et sur le domaine privé. Les problématiques annoncées par Mr Gracia feront l'objet d'une réponse écrite par l'administration.</p> <p>Christophe Boin précise toutefois la règle pour les haies qui empiètent les trottoirs et la chaussée : un courrier est adressé au riverain pour lui demander la taille de ses haies dans un délai de 15 jours. Passé cette date, si la demande n'a pas été entendue, la Ville se charge de faire le nécessaire et adresse la facture au riverain.</p> <p><i>Signallement (Mr Rochereau)</i> : circulation excessive sur le premier tronçon en ligne droite du Bd de la Serpentine côté avenue du Fort. Demande qu'une solution soit trouvée pour ralentir la vitesse des automobilistes.</p>

	<p>Mr Boin en prend note et fera une proposition de bandes matérialisées en relief.</p> <p><u>Suites de la réunion riverains rue Albert Sarraut de janvier 2018</u> : une nouvelle proposition a été envoyée aux riverains et aux membres du Conseil de quartier qui consiste à renforcer le nombre de chicanes en vue d'améliorer la circulation et réduire la vitesse. En attente du retour des riverains dans les prochains jours.</p> <p>Mme Jagoury intervient en proposant d'inverser plutôt le stationnement et supprimer la première place de parking pour améliorer la sécurité et la visibilité.</p> <p><u>Aménagements rue du Moulin à Vent</u> : 7 places réalisées et matérialisées rue du Moulin à Vent entre la rue du Rondpoint et la Route de la Queue-en-Brie suite à une réunion au mois de juin dernier à la demande des riverains qui ne comprenaient pas l'interdiction de stationner qui avait été mise en place par arrêté. Ce projet a été approuvé par l'ensemble des riverains et fait l'objet d'une expérimentation de 6 mois.</p> <p>Satisfaction des personnes du public, habitants la rue mais elles suggèrent toutefois l'enlèvement de la bande rouge en enrobé matérialisée au milieu de la chaussée qui perturbe la circulation.</p> <p>Mr Boin en prend bonne note mais serait plutôt favorable à la suppression des lignes blanches pointillées.</p> <p>Madame Julou n'est pas satisfaite et indique que cela n'a pas réduit la circulation infernale aux heures de pointe. Beaucoup de camions passent rue du Moulin à Vent malgré les panneaux d'interdiction.</p> <p><u>Suppression du stationnement rue Gabriel Péri</u> : Madame Jagoury fait part du mécontentement de l'ensemble des commerçants notamment la société Bonnet qui constate à nouveau du stationnement sur trottoir devant sa devanture. Cependant le stationnement minute a permis de solutionner en partie ce problème.</p>
<p>Point Inondations suite aux divers travaux effectués C. BOIN</p>	<p>Suite aux travaux effectués, Mr Boin souligne le fonctionnement très satisfaisant des bassins anti-inondations situés au parc des Sports et route de Lésigny. Quelques réglages sont à prévoir pour cette dernière. Il ajoute toutefois avoir rencontré quelques soucis d'inondation rue Dauphine pendant les travaux de voirie. Un curage est prévu à la livraison des travaux.</p> <p>Par ailleurs, au vu des inondations qui ont frappé les habitants de certains quartiers ces derniers mois, notamment en juin dernier, plusieurs actions ont été diligentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle obtenue par arrêté du 9 juillet 2018 ; les sinistrés ont pu faire appel à leurs assurances pour une prise en charge. - Saisine de la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de Gestion des milieux aquatiques et

	<p>prévention des inondations (GEMAPI) afin de lancer une étude hydraulique sur le Morbras pour comprendre les phénomènes répétitifs sur la commune et comment y remédier (modification de la trajectoire du cours d'eau, création de bassins sur le Morbras). Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil métropolitain du 17 décembre prochain.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saisine du Département sur le sous-dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales de la rue du Général Leclerc. Une rencontre est prévue le 5 novembre prochain. - Saisine du Préfet sur le phénomène de « vague » mettant en cause la gestion des bassins du château d'Ormesson. Une rencontre avec ses services le 19 octobre prochain aura pour objectif de faire le compte rendu de leurs observations après visite sur place.
<p>Avancement des projets du centre-ville (ZAC et bourg ancien) C. CHICHEPORTICHE AM BOURDINAUD C. BOIN</p>	<p><u>Construction du parking de l'esplanade Jean-Marie Poirier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 places matérialisées en surface et 180 places en sous-sol sur 2 niveaux. Le chantier avance bien. Livraison de la coque en début d'année 2019. Aménagement et gestion par un concessionnaire (pour les trois parkings souterrains de la ville : Place du Village, Espace Jean-Marie Poirier et parking du marché). La délégation de service public est actuellement en consultation. Les conditions tarifaires et de gratuité seront analysées dans le cadre cette consultation. Le choix du prestataire sera adopté au Conseil municipal de décembre. Le parking dans sa totalité devrait être disponible en mai /juin 2019 sauf aléas. - Le parking de surface (70 places) sera livré en mars 2019 (sauf aléas) et le chantier de construction de la résidence « Le Clos Sévigné » pourra ainsi commencer. <p>Mr Rocheteau et Mme Girod ne sont pas favorables au paiement des parkings = frein de la consommation. Mr Boin répond que la Ville souhaite un parking de qualité, sécurisé, une gestion 24 h/24, 7 jours/7, et un gardiennage. Ces prestations ont un coût. Toutefois, le stationnement sur voirie restera gratuit. Olivier Trayaux ajoute que cela permet aussi de limiter les véhicules ventouses et d'éviter un stationnement à la journée des usagers du RER. D'après les études effectuées par l'aménageur de la ZAC, le paiement du parking n'est pas un frein au commerce de proximité.</p> <p><u>Projet « Le Clos Sévigné » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage de la construction du lot A : une trentaine de logements, du linéaire commercial et une délocalisation de la poste actuelle en rez-de-chaussée (courant 2021). - Démarrage du chantier début avril 2019 après la mise à disposition des 70 places de stationnement en surface de l'esplanade de l'espace Jean-Marie Poirier. <p>Mme Girod déplore le choix de la municipalité d'autoriser un tel projet sur un site aussi remarquable de Sucy.</p>

	<p>Mme Chicheportiche répond qu'il s'agit d'un bâtiment qui s'intègre harmonieusement dans le paysage et qui crée le lien de commerces, entre autre, entre le centre-ville et le bourg ancien.</p> <p><u>Bourg ancien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires sur le réseau gaz terminés depuis fin juillet. - Début d'août : commencement des travaux d'enfouissement/effacement des réseaux (éclairage public, télécom, vidéo protection, électricité, sonorisation). Fin de travaux évalués à fin novembre 2018. - Achèvement des travaux sur les rues Maurice Berteaux, P. Sépard, Moutier, Porte, G. Mocquet et Cour de la recette. La place de l'Eglise est en cours. La rue de Brévannes est à finaliser. - L'entreprise de voirie a été retenue pour un démarrage le 22 octobre par la rue de Boissy, entre la rue Lacarrière et la rue de la Porte. Livraison en fin d'année. - Puis, aménagement du parvis de l'église, des rues du Moutier, Porte, Guy Mocquet ainsi que la rue de Brévannes entre la rue des Ecoles et la rue du Moutier. Création d'un jardin de curé. Livraison en fin d'année 2019. - Zone partagée piétons/vélos/voitures, sens de la circulation inversée, nouvel éclairage et arbres replantés. - Restitution des places de stationnement. <p>Observation de Mr Coia : absence de la rue du Temple dans le projet. Mr Boin répond que la rue du Temple est bien intégrée au projet mais elle sera traitée ultérieurement en raison de sa complexité et de ses nombreuses contraintes, notamment le passage des bus sur cette voirie territoriale. L'hypothèse d'un passage des bus rue Maurice Berteaux est en cours de réflexion.</p>
<p>Présentation du projet du Parc Chaumoncel C. CHICHEPORTICHE C. BOIN</p>	<p>Ce projet a pour objectif le rajeunissement du parc et l'accueil de diverses manifestations. Ainsi les manèges des forains pourront être accueillis ainsi que les boulistes. Quant aux caravanes des forains, elles continueront à être situées derrière le château.</p> <p><i>Phasage travaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'enfouissement des réseaux rue Halévy et rue Chaumoncel - Nouveaux aménagements paysagers - Rénovation du parking rue Chaumoncel - Rénovation du mobilier d'éclairage public
<p>Présentation du futur projet d'extension du Centre culturel C. CHICHEPORTICHE</p>	<p>Ce projet porte sur la réhabilitation et l'extension de la salle de spectacle Gérard Philipe et a pour objectif de se doter d'une salle de spectacle moderne, adaptée au développement des projets artistiques et culturels de la ville avec une capacité de places d'environ 200 places (soit le double) et de deux salles de répétition.</p> <p>Réalisation : fin du 1^{er} trimestre 2019. Subvention du Conseil régional : 880 000 €.</p>

<p>Projet immobilier Les Villas du Fort C. CHICHEPORTICHE</p>	<p>Point sur les réservations à septembre 2018 : sur les 53 logements mis à la vente, restent 8 « 3 pièces » à vendre. Rappel : bailleur = Batigère (21 logements sociaux). Achèvement du chantier prévu pour fin janvier 2019.</p>
<p>Communication sur la rentrée scolaire C. CHICHEPORTICHE C. BOIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à la semaine à 4 jours depuis la rentrée scolaire. • Plusieurs fermetures de classes en maternelle (Procession, Montaleau, Cité verte, Noyers). • Réouverture d'une classe en maternelle à la Fosse rouge. • Ouvertures de classes en élémentaire (Plateau, Noyers, Jean-Jacques Rousseau). • Accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires aux centres de loisirs du Parc et de la Fontaine de Villiers.
<p>Questions diverses C. CHICHEPORTICHE AM. BOURDINAUD C. BOIN</p>	<p>Limite de tonnage pour les véhicules circulant sur la Route de la Queue-en-Brie et quelles sont les solutions pour l'interdiction de circulation (Mr Gilles Coia)</p> <p>La circulation des poids-lourds de plus de 19 tonnes est interdite dans la traversée d'Ormesson et de Sucy-en-Brie par arrêté. Toutefois, malgré les panneaux de police réglementaires et les panneaux de signalisation spécifiques, la circulation des camions est toujours présente. Cela nuit très sérieusement aux riverains. Malgré les contrôles de police demandés par le Département, les poids-lourds continuent de circuler la nuit. La Ville de Sucy-en-Brie a interpellé à plusieurs reprises le Préfet mais sans véritable solution à ce jour.</p> <p>Mr Coia demande l'intervention plus régulière de la Police municipale. Mr Boin fera remonter la demande auprès de la Responsable de la PM. Il poursuit en indiquant qu'une nouvelle commissaire est arrivée en poste à la Police nationale avec laquelle une bonne collaboration devrait s'établir. Il est mentionné que ces poids-lourds utilisent des GPS qui n'indiquent pas certaines interdictions de circulation (le tonnage des véhicules interdits). Mr Coia ajoute également que cette artère est extrêmement accidentogène et qu'il serait nécessaire d'alerter véritablement les services compétents.</p> <p>Mr Tonnoir demande à ce que la loi soit respectée. Mr Boin répond que c'est effectivement ce qui est demandé au Préfet.</p> <p>Aménagement du flux de circulation du parking du lycée Christophe Colomb (Mr G. Coia) :</p> <p>Une proposition a été faite par les services de la voirie qui consiste à créer une entrée de parking via la voie de bus et une sortie obligatoire par le rond-point du lycée. Toutefois, il s'agit d'une voie départementale et d'un parking appartenant au syndicat intercommunal d'enseignement technique Boissy/Sucy. Une autorisation est donc obligatoire pour pouvoir créer ce projet. Cette hypothèse va être soumise au Conseil départemental.</p> <p>Mr Coia demande la matérialisation de quelques places minute en supprimant quelques places de parking.</p>

Quelques questions/signalements :

- **Fermeture de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie (Mme Sara Girod) :** tous les travaux entrepris n'ont pas été efficaces. Le Territoire en charge de cet équipement a décidé de vider entièrement le bassin et de refaire entièrement le revêtement. C'est la raison pour laquelle la piscine territoriale est actuellement fermée.
- **Signalement du vol d'un panneau « Citoyen vigilant », promenade de la Gaité (Mme Sara Girod) :** Mr Boin indique qu'il sera remplacé.
- **Déplacement du musée pour une chocolaterie (Mme Sara Girod) :** ouverture en fin d'année d'une chocolaterie en plein centre-ville. Les travaux actuels sont effectués en régie d'une part et par le futur commerçant d'autre part. Le musée actuel sera transféré dans un autre lieu en accord avec la SHAS, d'ici trois ans.
- **Renforcement de la verbalisation rue du Moulin à Vent concernant les poids-lourds** qui, malgré les panneaux d'interdiction de passage, continuent à circuler. Mr Boin transmettra cette information à la Police municipale.

Madame Chicheportiche clôture la séance en signalant :

- Une information sur la rénovation de l'éclairage public sur les carrefours RD 136 – Route de la Queue-en-Brie par le Conseil départemental. Ces travaux sont programmés pour l'année 2019 sous réserve de disponibilités financières.
- Une information sur la transmission d'un arrêté préfectoral portant sur la suspension de l'activité de diffusion de musique amplifiée de l'établissement O Castelo sis 127 rue de Boissy.